

étaient-ils utilisés ? Ce volume sur les tabellionages normands a le mérite d'orienter l'examen à venir de la documentation notariale.

Kouky FIANOU

Quentin Verreycken, « *Pour nous servir en l'armée* ». *Le gouvernement et le pardon des gens de guerre sous Charles le Téméraire, duc de Bourgogne (1467-1477)*, Louvain-la-Neuve, Presses universitaires de Louvain, coll. « Histoire, justice, société », 2014, 322 p.

Avec ce livre, tiré de son mémoire de Master, Quentin Verreycken nous conduit au sein des armées bourguignonnes du duc Charles. Au contraire de ce que l'on reproche encore souvent, à tort depuis la rénovation de leur discipline au milieu du XX^e siècle, aux spécialistes de l'histoire militaire, il ne produit pas un aride travail technique et sans hauteur de vue. Au contraire, il aborde, dans la perspective de la « nouvelle histoire militaire » dont il se réclame à juste titre, ces groupes humains dans une optique à la fois sociale, culturelle, institutionnelle et anthropologique. Plus précisément, ainsi que la préface d'Eric Bousmar et Xavier Rousseaux l'explique clairement, le cadre de l'ouvrage est double. Il approche d'une part la question de la construction de l'État moderne et de l'autre celle du « disciplinement » de la violence. Une solide introduction historiographique et méthodologique permet l'exposition des différents courants historiographiques ayant abordé la question de l'exercice du droit en contexte militaire, ainsi que la présentation des principaux auteurs qui ont guidé la rédaction de ce livre (Norbert Elias, Michel Foucault, Robert Muchembled – avec qui, ainsi qu'il le démontre plus tard, Q. Verreycken n'est pas toujours d'accord –, Claude Gauvard, Xavier Rousseaux ou encore Aude Musin). S'affirmant au milieu d'eux, l'auteur ne prend, sagement, pas parti dès l'entame de son travail et insiste plutôt sur la façon dont son objet d'étude permettra de mettre les différents modèles explicatifs existant à l'épreuve.

Au premier rang des sources figurent 66 lettres de rémission concédées à des gens de guerre, à diviser en trois catégories entre ceux qui les reçurent après, pendant ou avant les campagnes auxquelles ils prirent part pour leur prince. Les autres documents – actes législatifs, compte d'un officier princier, le grand bailli de Hainaut, ou textes narratifs – sont eux aussi clairement présentés, avec une insistance bienvenue sur ce que chacun d'entre eux affirme, semble dire ou tait. Malgré cette richesse du corpus, toute étude statistique du phénomène de la rémission est impossible, les sources n'étant conservées que dans des proportions qu'il est impossible de connaître. De plus, l'étude ne porte pas sur toutes les chancelleries provinciales « bourguignonnes » à même de délivrer des lettres de rémission mais uniquement sur celle de Bourgogne-Flandre, un mémoire de fin d'études étant utilisé en vue d'aborder l'activité de la chancellerie du duché de Brabant. Si le lecteur regrettera peut-être cette limite, il importe de souligner que, d'une part, le travail ne se donne pas l'ambition d'analyser le phénomène à cette échelle et, surtout, que cette situation n'empêche nullement de mettre en lumière des stratégies discursives particulières.

L'articulation des différentes parties du travail est rigoureuse, pour ne pas dire mathématique, et conduit le lecteur au chapitre VII, intitulé « Pardonnez la violence », qui est le véritable cœur du livre, quand bien même il en est également la

dernière section, hormis la conclusion. Tout au long des pages, s'est ainsi dessiné le discours bourguignon portant sur l'homme de guerre. S'il émane clairement du haut de la pyramide socio-politique, il contamine les couches inférieures de l'appareil militaire par l'intermédiaire des scribes ducaux chargés de mettre en forme les lettres de rémission. Le suppliant y prend une attitude extrêmement humble, cherchant à obtenir l'apitoiement du prince en appuyant sur ses déconvenues et sur sa soumission au pouvoir ducal. Dans le même temps, il met en avant les qualités que l'on attend de lui en tant que serviteur du prince. Parallèlement la victime est présentée comme un mauvais larron et cristallise les stéréotypes négatifs véhiculés à propos des gens de guerre ou de mauvaise vie. La violence rémissible ne peut être que spontanée, voire involontaire, et s'inscrire dans un « dialogue social » tout à fait normé que la violence ne vient que prolonger, et non perturber. Celle-ci n'est donc pas forcément gratuite, contrairement à ce que pense la population « civile », mais répond souvent à des situations de manque, en vivre ou en argent. Est au contraire irrémissible un crime qui remet en cause le pouvoir et la souveraineté du duc.

Appuyant à bon escient sur la souplesse des dispositifs du temps et sur la recherche de l'efficacité plutôt que sur la création d'un modèle théorique qui ne pourrait être qu'insatisfaisant, l'A. souligne combien la proximité du duc facilite l'obtention des lettres de rémission par les hommes de guerre. Proportionnellement plus nombreux à en bénéficier que les suppliants « civils » – ce qui amène à se poser la question, à laquelle il sera sans doute impossible de répondre, de savoir si cet état de fait ne serait pas lié à une habitude de la violence plus profondément ancrée dans la société militaire – ils les reçoivent bien plus rapidement que ceux dont les méfaits ne peuvent être liés au métier des armes. Par l'étude des différentes procédures judiciaires on aboutit au portrait de l'homme d'armes tel que désiré par Charles le Téméraire. Construit, partiellement, en opposition avec celui qui a cours dans la société, il veut faire du combattant bourguignon non seulement un homme valeureux et digne de reconnaissance mais également le « bras armé » du prince, le prolongement de sa personne au même titre que peuvent l'être d'autres institutions judiciaires, administratives ou financières. Cherchant à imposer un modèle et une discipline au travers de l'exercice de la justice, le duc de Bourgogne fait un usage complémentaire de deux de ses pouvoirs que sont la sanction et la grâce. Les deux vont de pair en même temps qu'elles se renforcent.

Tout à fait convaincant, doté d'une riche bibliographie et de nombreuses et intéressantes annexes, dont une sélection de lettres de rémission, ce travail aurait sans doute gagné à être approfondi par endroits. Quelques points se seraient idéalement prêtés à une démarche de ce genre, à l'image du glissement de la mentalité et de l'éthique chevaleresque vers une morale « professionnelle ». Mais il s'agit certainement là de champs que l'auteur réserve à sa thèse de doctorat actuellement en cours et, dans tous les cas, ces silences ne déforcent véritablement pas le propos de l'ouvrage. Plus dommageable est par contre la forme de ce livre. On est malheureusement, une fois dépassée l'élégante couverture, confronté à une mise en page qui relève d'un simple traitement de texte plutôt que d'un véritable travail d'édition. Il faut hélas également regretter une relative incohérence dans la présentation des références bibliographiques en bas de page qui, après leur première mention, apparaissent indistinctement complètes ou abrégées. On le déplore d'autant plus que, au vu de sa bonne tenue scientifique et de la qualité de sa prose, cet ouvrage sera sans doute appelé à être fréquemment utilisé par nombre de chercheurs.

Christophe MASSON